



Fiche d'information distribution d'assurances

1. Justitia

Justitia est une compagnie d'assurances spécialisée dans les plans Employee Benefits et les polices pour les risques majeurs d'incendie en co-assurance. Elle est agréée sous le numéro 878 par la Banque Nationale de Belgique. Son siège social est établi Plantin en Moretuslei 301 à 2140 Anvers. Justitia est également autorisée pour la réassurance non-vie.

2. Produits

Les produits proposés par Justitia résultent toujours d'un travail sur mesure, qui tient compte des souhaits et besoins de l'entreprise-preneur d'assurance. Ils sont élaborés en collaboration avec les courtiers en assurances du groupe Vanbreda (www.vanbreda.be).

Vous pouvez consulter la liste à jour des entreprises du groupe Vanbreda qui participent à l'échange de données sur notre [site Internet](#) ou la demander à l'adresse info@vanbreda.be ou par l'un des autres moyens de contacter Vanbreda.

3. Règles de conduite et gestion des conflits d'intérêts

Justitia respecte les règles de conduite, qu'elles découlent de la loi ou de la déontologie de l'assureur. Cela signifie notamment que Justitia respecte les règles de conduite fondamentales IDD lorsqu'elle propose ou conclut des contrats d'assurance.

Il peut toutefois arriver que Justitia, comme tout assureur, soit confrontée à des conflits d'intérêts, raison pour laquelle elle a élaboré une politique de gestion des conflits d'intérêts. Celle-ci tient notamment compte de l'existence de liens étroits entre Justitia et le groupe Vanbreda. Ces mesures permettent à Justitia de toujours défendre les intérêts de ses clients de manière loyale, équitable et professionnelle.

4. Politique de confidentialité

Justitia respecte votre vie privée conformément à la législation en vigueur. Vous n'avez pas l'obligation de répondre aux questions posées, mais refuser d'y répondre peut, selon les cas, entraîner l'impossibilité ou le refus par Justitia d'entamer une relation (pré)contractuelle, de poursuivre cette relation, de verser des indemnités ou d'effectuer une opération que vous ou un tiers avez demandée en votre faveur. La déclaration relative au respect de la vie privée peut être consultée sur le site Internet ou via ce [lien](#).

5. Coordonnées et données d'identification

Vous trouverez toutes les données de contact et d'identification sur la page Contact de notre site Internet. Vous pouvez nous contacter en français, en néerlandais ou en anglais. Justitia SA, établie Plantin en Moretuslei 301 à 2140 Anvers, est agréée en tant qu'assureur par la Banque Nationale de Belgique sous le numéro 878.

6. Réclamations

Justitia a adhéré au Règlement et à la politique de lanceurs d'alerte du groupe Vanbreda, dont elle fait partie. Vous retrouverez plus d'informations et d'instructions à ce sujet via ce [lien](#).

Pour toute question ou tout problème, la personne de contact chargée de votre dossier reste votre interlocuteur privilégié. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de Justitia SA, Plantin en Moretuslei 301, 2140 Anvers, au moyen de notre [formulaire en ligne](#) ou par e-mail à info@justitiaNV.be.

Si vous n'êtes pas satisfait de notre réaction, vous pouvez également vous adresser à l'Ombudsman des Assurances (square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. +32 2 547 58 71 - info@ombudsman-insurance.be - www.ombudsman-insurance.be).